endrolls. Les vins d'honneur seront offerts au siège social rue de l'Hôpital-Militaire, n° 116.

A midi, messe en musique à l'église Saint-Maurice.

A trois heures précises au siège central rue de l'Hôpital Militaire, n° 116, Séance Solennelle pour la distribution des récompenses.

Le concours de la *Société industrielle du nord de la France*. — La Société industrielle du nord de la France vient de publier le programme des questions proposées pour le concours de 1893.

Les questions proposées, sont au nombre de 125, dont :

36 par le comité du génie civil, des arts mécaniques et de la construction ;

25 par le comité de la filature, du tissage;

43 par le comité des arts chimiques et agronomiques.

21 par le comité du commerce, de la banque et de l'utilité publique.

La Société décernera en outre, s'il y a lieu, des prix spéciaux parmi lesquels se trouvent :

Deux prix de 1.000 fr. aux auteurs dont les travaux auront contribué à développer ou à *perfectionner d'une* façon réelle les industries de la région.

Une somme de 2,000 francs pour récompenser les solutions satisfaisantes données à l'une ou à l'autre des six premières questions du programme de filature et de tissage.

Deux primes d'une valeur de 1,000 francs chacun, offerts par M. Ed. Agache et M. Edm. Faucheur, pour récompenser les progrès faits dans le roulissage et le teillage du lin.

Des médailles de 500 fr. (fondation Kuhlmann) pour les progrès les plus signalés dans la région et concernant notamment les industries chimiques et l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie.

Une somme de 500 fr., mise à la disposition du conseil d'administration par M. Léonard Danel, pour récompenser l'œuvre qu'il en reconnaîtra digne.

Un prix de 500 francs offert par M. Em. Roussel, auquel la Société joindra une médaille destinée à récompenser le meilleur mémoire sur la détermination de la nature chimique des noirs d'aniline.

Des prix pour les concours de langues consistant en sommes d'argent pour les employés.

Des certificats et des prix en espèces aux élèves des cours municipaux de filature et de tissage.

Des médailles à des employés compétents pouvant justifier de longs et loyaux services, chez un des membres de la Société.

Des médailles aux contre-maîtres ou ouvriers ayant amélioré les procédés de fabrication ou les méthodes de travail dans leurs occupations journalières.

La Société se réserve également de récompenser tout progrès industriel réalisé dans la région du Nord et non compris dans son programme.

La distribution solennelle des prix et récompenses aura lieu en janvier 1894.

Le programme détaillé est envoyé franco sur demande adressée à M. L. Lelombe, secrétaire de la Société industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

Concerts et Spectacles

La représentation de jeudi soir, 25 mai, à l'Hippodrome, sera exceptionnellement brillante.

On sait que les meilleurs artistes du grand Théâtre royal de la Monnaie, de Bruxelles, viennent représenter à Roubaix l'œuvre récente qui a classé du premier coup, parmi les maîtres de la musique moderne, le jeune compositeur italien Pietro Masagni : *Cavalleria rusticana*, drame lyrique en deux actes.

Nous aurons aussi le plaisir d'entendre l'aimable adaptation *l'Amour Médecin* greffée par le spirituel Monselet sur le chef d'œuvre de Molière, avec la collaboration pour la musique, de M. Ferdinand Poise.

Il s'agit, on le voit, d'une représentation extraordinaire, avec Mlles Nardi et Wolff, Mme Walter, MM. Massart, Gilibert, Isouard, comme premiers rôles. L'orchestre sera sous la direction de M. Philippe Flon, le très distingué premier chef d'orchestre de la Monnaie.

La location marche à souhait, et promet chambrée brillante et complète.

Roubaix. — Aujourd'hui jeudi un concert sera donné place de la Liberté. Voici le programme :

La « Grande-Fanfare » exécutera dans la 1re partie, un allegro militaire, l'ouverture de Sardanapale par V. Sucrières et la « Bordelaise » par E. Mullot polka pour deux pistons).

La « Lyre roubaisienne » remplira la deuxième partie.

La troisième, comme la première, est affectée à la « Grande Fanfare ». Les morceaux de cette partie sont : la marche indienne de l' « Africaine » par Meyerbeer, la « Mascotte » (fantaisie) par Audran et un « carrousel-galop ».

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une réponse de M. Henri Deschamps à M. le Maire de Roubaix

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.

Le *Journal de Roubaix* ayant reproduit un discours de M. Carrette, maire de Roubaix, dans lequel je suis pris à partie, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas l'hospitalité aux lignes suivantes ;

Je ne m'arrêterai pas au manque de tact dont a fait preuve le citoyen maire en entretenant les membres du *Chœral Nadaud* et de la *Société des Trompettes*, d'un incident qu'ils pouvaient ignorer, puisqu'ils étaient absents de Roubaix au moment où il se produisait.

Le lieu et le moment étaient donc mal choisis, et je remercie ceux qui ont protesté contre l'attaque intempestive du citoyen Carrette. Mais nous savons qu'il faut savoir pardonner beaucoup à nos édiles au point de vue du tact et des convenances.

Du second discours du citoyen maire, prononcé alors que la réception était virtuellement terminée, et que les sociétés se préparaient à sortir, il ne faut retenir que quelques mots.

Sentant que, depuis quelques temps, lui et ses amis faisaient fausse route, qu'en maintes circonstances ils avaient froissé les sentiments patriotiques de la population roubaisienne, le Maire de Roubaix a voulu lui donner satisfaction, en faisant une déclaration qu'il croyait bien française. Hélas ! il s'est trompé.

Il est tellement saturé de l'internationalisme de Guesde et de Lafargue, que lorsqu'il parle, leurs doctrines s'échappent malgré lui.

Il croit nous donner satisfaction en s'écriant : « *Nous sommes Français* ». Il ne nous apprend rien de nouveau et lui-même, s'il ne l'était pas, il ne ferait pas partie du Conseil municipal de Roubaix.

Être Français ne suffit pas : il faut honorer, aimer sa patrie et être prêt à la défendre.

Eh ! bien le maire de Roubaix ne professe aucun amour pour sa patrie et il le déclare hautement.

« NOUS NE POUVONS PAS FAIRE DE DISTINCTION AU POINT » DE VUE DE LA PATRIE ET DU DRAPEAU, » a-t-il ajouté mardi.

Voilà, certes, un aveu dépouillé d'artifice, mais qui ne nous a pas surpris, car il est le confirmateur de tous les actes de la municipalité et de ses amis.

Donc vous êtes Français; mais vous vous défendez d'être patriote, citoyen Carrette! Vous êtes Français par hasard, mais vous ne comprenez pas le culte de la patrie ; ce sont là des mots vides de sens pour vous.

Mais alors, de quoi vous plaignez-vous : nous n'avons jamais dit autre chose, et c'est justement contre les sentiments anti-patriotiques que vous exprimez, vous et vos amis, que nous avons protesté.

C'est parce que vous avez banni le drapeau tricolore de la fête du premier mai; c'est parce que vous avez laissé insulter en votre présence le drapeau de la France dans une réunion que vous présidiez: c'est parce que vous présentez la candidature du déserteur Culine à des Français; c'est parce que vous approuvez la parole honteuse du conseiller Wilfart disant, en pleine séance, que les conseillers municipaux de Roubaix n'étaient pas patriotes, et que pas un mot de protestation ne s'est élevé, que ne pouvant contenir plus longtemps notre indignation nous avons crié sur votre passage : Vive la France ! Vive le drapeau tricolore!

Et ce sont ces paroles que vous osez dénoncer à la patriotique population de Roubaix comme une provocation, comme une insulte !

Mais oubliez-vous donc que vous parlez à des Français, et que Roubaix n'est pas encore rayé de la carte de France?

Il vous a plu, citoyen Carrette, de qualifier de folie les sentiments patriotiques que tout homme doit avoir au fond du cœur; cette folie-là, en effet, vous ne pouvez pas la comprendre, vous qui n'avez jamais porté l'uniforme français; mais il est partagé non seulement par tous les patriotes de France, mais par tous les citoyens de toutes les nations.

Il résulte donc de vos déclarations d'hier que vous n'êtes pas patriote, que le drapeau tricolore vous importe peu : cet aveu sera soigneusement enregistré par tous ceux qui ont au cœur le culte de la patrie, et il creusera davantage l'abîme dans lequel vous roulerez avec vos amis les sans-patrie.

Veuillez agréer monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments distingués.

HENRI DESCHAMPS.

Roubaix, 24 mai 1893.

Croix, 24 mai 1893.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Journal de Roubaix*, paru le 7 mai dernier, contient un article faisant allusion à une discussion entre moi et mon mari. Je tiens à vous dire que les choses ont été exagérées; je reconnais que j'ai eu un peu tort dans ce qui est arrivé et c'est d'un coup de colère, ainsi que sur les conseils de mauvais voisins que j'ai déposé une plainte à la police, j'ai du reste retiré ma plainte.

Vous serez bien obligeant, Monsieur le Rédacteur, si vous voulez rectifier cet article dans le plus proche délai.

Veuillez recevoir mes remerciements.

Madame DELVIGNE.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 24 mai.* — UN PROCÈS A PROPOS D'ENSEIGNE. — Il existe, on le sait, à Lille, rue Faidherbe, une maison de vêtements confectionnés à l'enseigne « A la Grande Maison ». Un magasin du même genre s'est installé, il y a quelques mois, Grande Rue, à Roubaix, sous la même dénomination.

Les propriétaires du magasin de Lille ont intenté aux propriétaires du magasin de Roubaix un procès en usurpation de titre. Ils prétendent qu'il s'agit dans l'espèce d'une raison de commerce qui leur appartient depuis une trentaine d'années, que leurs adversaires de Roubaix, en prenant un titre identique, même suivi d'un nom, leur cause un préjudice parce que cette dénomination est de nature à causer une confusion ; ils concluent en conséquence à ce que les propriétaires du magasin de Roubaix soient condamnés à faire disparaître le titre « A la Grande Maison », de l'enseigne et des imprimés, à péril de 200 fr. par chaque jour de retard, à payer une indemnité de un franc et le coût de l'insertion du jugement dans les journaux de la localité.

Les défendeurs soutiennent de leur côté que ce titre « A la Grande Maison » ne constitue ni un nom ni une raison commerciale, qu'en tous cas la propriété du titre était restreinte à la localité — dans l'espèce à Lille ou à Paris; — qu'en tous cas, il résulte de documents versés au procès que dès 1882 il existait à Roubaix un magasin « A la Grande Maison; » que d'ailleurs, ils font suivre le titre de leur nom, ce qui rend toute confusion impossible.

Ils demandent donc le débouté de l'action des propriétaires de la « Grande Maison » de Lille, et au subsidiaire ils offrent de prouver que dès 1882 il existait à Roubaix un magasin de confections ayant pour enseigne « A la Grande Maison ».

Me Decroix, du bureau de Lille, plaidait pour les propriétaires de « A la Grande Maison » de Lille, Me Ruffelet assistait les défendeurs.

La cause a été mise en délibéré.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations militaires. — Sont nommés, dans le génie (armée territoriale), au grade de lieutenant, pour *remplir les fonctions de lieutenant en 2e* :

MM. Amédée Dutoit, sous-lieutenant au 1er bataillon ; Jules Olivier, sous-lieutenant, officier d'habillement au dépôt d'Arras ; Adolphe Fréville, sous-lieutenant, trésorier au dépôt d'Arras ; François Pichard, sous-lieutenant à la compagnie du dépôt d'Arras.

Conseil de guerre du Nord. — *Audience du 24 mai.* — Pierre-Florent-Albert-Constant Pérard, soldat au 110e de ligne, vol au préjudice d'un habitant. — Un mois de prison. Défenseur : Me Renard.

Henri-Louis Messiant, soldat au 1er de ligne, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets non représentés. — Trois ans de prison. Défenseur : Me Renard.

Amand-Gustave-Hilaire Lemoyne, soldat au 73e de ligne, désertion à l'intérieur en temps de paix. Acquitté. Défenseur : Me Delepoulle, avocat à Lille.

Jules-Eugène-Chataux, 3e sapeur au 3e génie, désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison. Défenseur : Me Renard.

Le Trèfle à quatre feuilles porte décidément bonheur. Le « **Tapioca Rils** » l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

34293

NORD

Dunkerque. — *Lugubre découverte.* — Depuis samedi dernier, le petit Louis Pepin, âgé de 9 ans, demeurant rue des Passerettes, avait disparu, toutes les recherches faites étaient restées infructueuses.

Ce matin M. Joseph Celle, se trouvait en canot dans le canal de Bourbourg près de l'écluse du Jeu de Mail. Il aperçut un corps qui flottait, s'en approcha et le déposa dans sa barque, c'était le corps du pauvre enfant.

Les parents prévenus aussitôt se rendirent à la police avec M. Celle pour procéder aux formalités d'usage.

— *Les torpilleurs.* — Les trois torpilleurs de notre défense mobile sont sortis, ce matin, à six heures; ils sont retournés au port vers dix heures et ils effectueront probablement une nouvelle sortie ce soir.

Au poste de nos torpilleurs, dans les nouveaux magasins de la marine, on a fait, hier soir, des expériences pour la charge des torpilles; cette opération a parfaitement réussi.

Armentières. — Les grévistes de la maison Fremaux ont repris le travail mercredi matin, le patron ayant accédé à leur réclamation.

PAS-DE-CALAIS

Une femme assassinée à Hersin-Coupigny. — Dans la nuit de lundi à mardi, un crime a été commis dans les cornons Béclet, à Hersin-Coupigny, gros village du canton d'Houdain, à neuf kilomètres de Béthune, dans une maison portant le n° 73. La victime est la dame Apolline Leclercq, veuve Louis Leroy, âgée de 67 ans, marchande-épicière, demeurant seule.

Mardi matin, vers huit heures, les voisins étonnés de voir le magasin de Mme Leroy encore fermé y pénétrèrent de force et se trouvèrent en présence d'un triste spectacle. Mme Leroy était étendue à terre, près du comptoir; le corps était complètement froid; elle avait été étranglée par un cordon de tablier qui était encore fortement serré autour du cou.

En outre, elle portait au bras gauche une morsure profonde dans laquelle on voyait encore parfaitement l'empreinte de plusieurs dents.

La lutte avait dû être terrible; car malgré ses 67 ans la dame Leroy était encore solide. Près d'elle, à terre, se trouvait le tiroir du comptoir; un peu plus loin, sur une chaise, était le tiroir d'une armoire. Ils avaient été fouillés et les papiers qu'ils contenaient étaient en désordre.

Un porte monnaie, que la victime avait dans sa poche et qui contenait très probablement une trentaine de francs, se trouvait également auprès d'elle.

La gendarmerie de Noeux, informée, arrivà aussitôt et prévint par dépêche le parquet de Béthune.

Mardi soir, MM. Lacroix, substitut du procureur de la République, et Gobert, juge d'instruction, accompagnés de M. le docteur Henseval, médecin légiste, et d'un commis greffier, se transportèrent en voiture sur le lieu du crime.

M. le docteur Henseval, après avoir fait les constatations d'usage, retourna le soir même à Béthune ; mais MM. Gobert et Lacroix ont passé la nuit à Hersin-Coupigny pour continuer leur enquête et ne sont retournés à Béthune que mercredi, vers dix heures du matin. Jusqu'ici la justice n'a aucun indice qui puisse mettre sur la trace du ou des coupables.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 mai.* — Albert Vuylsteke, rue des Fondeurs, 24. — Henri Wallecan, rue Pierre-de-Roubaix, 4. — *Mariage.* — Amédée Crohin, 39 ans, garçon boucher, à Roubaix, et Jeanne Lelong, 25 ans, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 24 mai.* — Jeanne Meurisse, 3 ans 10 mois, rue du Progrès. — Héloïse Hasbrouck, 49 ans, rue des Parveuses, 69. — Hubert Gysselinck, 7 ans, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 5. — Berthe Vercruysse, 4 ans, boulevard de Beaurepaire. — Léopold Vandeweynckel, 38 ans, rue de l'Ommelet, 115. — Prudoin Lagneau, 30 ans, rue du Fontenoy, 83. — Adolphe Dubois, 8 mois, rue Leverrier, 13. — Lepers, présentée sans vie, rue de France, 150. — Louis Gervais, 82 ans, Hospice-Civil. — Jeanne Van Damme, 75 ans, rue Philippe-le-Bon, 2. — Wallecam, présentée sans vie, rue Pierre-de-Roubaix, 4. — Dupuis, présentée sans vie, rue Pierre-Motte, 4.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 mai.* — Madeleine Robbe, Grande-Place. — Louis Destombes, rue du Moulin. — Fernande Hascoet, rue Noël. — Henri Tanghe, rue Latte. — *Mariages du 23 mai.* — Victor Olivier, 28 ans, plafonneur, et Marie Mercier, 23 ans, couturière. — Paul Lebrun, 25 ans, tisserand, et Marie Vanpoucke, 26 ans, soigneuse. — Fortuné Bataille, 28 ans, tisserand, et Palmyre Hazebrouck, 18 ans, soigneuse. — Jean Dutriez, 26 ans, dégraisseur, et Sidonie Delemme, 24 ans, servante. — Henri Dhelf, 24 ans, tisserand, et Romaine Gothals, 24 ans, soigneuse. — Auguste Castelain, 24 ans, fileur, et Fidéline Deschamps, 27 ans, bobineuse. — Edmond Bonsseau, 23 ans, tisserand, et Sidonie Hennion, 24 ans, bobineuse. — Maurice Scamps, 24 ans, agent de police, et Valérine Verdonck, 23 ans, soigneuse. — Camille Montagne, 24 ans, domestique, et Hélène Dubly, 23 ans, dévideuse. — Henri Callewaert, 26 ans, rattacheur, et Hélène Delaplanque, 23 ans, couturière. — Louis Lunsch, 21 ans, trieur, et Céline Duthilleul, 21 ans, 21 ans, dévideuse. — Amand Debonnet, 21 ans, rattacheur, et Flore Stelandre, 23 ans, soigneuse. — Henri Fleurquin, 26 ans, tapissier, et Marie Herman, 31 ans, soigneuse. — *Louis Bertrand, 28 ans, employé et Léonie Carette, 18 ans, doubleuse.* — Jean-Baptiste Carbon, 30 ans, fileur, et Josephine Duriez, 30 ans, soigneuse. — Richard Maes, 20 ans, fileur, et Marie Lecoutre, 23 ans, rattacheuse. — Achille Declercq, 34 ans, rentreur, et Natalie Maes, 21 ans, dévideuse. — Pierre Moens, 25 ans, journalier, et Marie Verbruicke, 23 ans, doubleuse. — Jean Dutilleul, 27 ans, domestique, et Marie Leclercq, 22 ans, soigneuse. — Edouard Prouvost, 34 ans, ferblantier, et Clémence Vandeputte, 25 ans, soigneuse. Louis Lepoutre, 25 ans, rattacheur, et Anne Demeirlier, 28 ans, servante. — Frédéric Quesnoy, 24 ans, garçon brasseur, et Marie Arent, 24 ans, tailleuse. — Jules Dejaeghere, 21 ans, peintre, et Philomène Hardy, 23 ans, dévideuse. — Emile Planckaert, 23 ans, rattacheur, et Marie Lambray, 22 ans, dévideuse. — Edouard Dalle, 24 ans, rattacheur, et Marie Vanstienbrugge, 23 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Boniface, 28 ans, commis de poste, et Eva Blondeau, 20 ans, téléphoniste. — Henri Hambourg, 26 ans, chauffeur, et Anne Planquart, 21 ans, couturière. — Oscar Vanhiel, 25 ans, mécanicien, et Léonie Schattens, 23 ans, sans profession. — Gustave Michel, 25 ans, terrassier, et Marie Vuylsteke, 27 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 24 mai.* — Andréa Fleury, 9 mois, rue du Brun-Pain. — Louis Florin, 75 ans, rentier, Blanc-Seau. — Georges Dessauvages, 19 jours, Croix-Rouge. — *Jean-Baptiste Demadrel, 2 mois, rue Fin-de-la-Guerre.* — Juliette Brouck, 39 ans, sans profession, Pont-de-Neuville.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 11 au 22 mai.* — Constant Genegot, au Moulin Cordon. — *Mariage.* — Victor Lanssens, 28 ans, et Marie Deschemacker, 25 ans. — *Déclarations de décès du 11 au 22 mai.* — Catherine Coone, 72 ans, à la Payette. — Jules Wagnon, 1 an, au Bel-Arbre.

FLERS-LILLE. — *Déclarations de naissances du 1er au 18 mai.* — Augustin Frelin, à la Cousinerie. — Raymond Tancré, Cité Goube. — Henri Six, rue du Fort. — Aubert Thery, rue du Vivier. — *Publications de mariages.* — Emile Fremaux, 26 ans, apprêteur, à Croix, et Zoé Duquesnoy, 23 ans, journalier, à Flers. — Louis Olivier, 33 ans, teinturier, à Flers, et Octavie Roose, 26 ans, journalière, à Wasquehal. — *Déclaration de décès du 1er au 18 mai.* — Augustin Freiler, 8 jours, à la Cousinerie — Jean Leplat, 68 ans, boucher, au Sart. — Maria Belin, 6 mois, route de Roubaix. — Auguste Bonte, 17 ans, employé, au Breucq.

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 1er au 19 mai.*, Paul Lefebvre, au hameau du Petit-Lannoy. — Honorine Montagne, rue Pauvrée. — Hortense Catteau, hameau de Mouscron. — Gaston Ducarin, rue de Lannoy. — *Publications de mariages.* — François Fauvre, 28 ans, employé des douanes, à Willems, et Jeanne Vergoby, 20 ans, cuisinière, à Lille. — Henri Dutrieux, 29 ans, tisserand, à Willems, et Félicie Delannoy, 22 ans, fileuse, à Willems. — Alphonse Gillard, 28 ans, employé des douanes à Willems, et Sophie Delabassée, 23 ans, sans profession à Willems. — *Mariages.* — Paul Delavrit, 39 ans, cultivateur à Sailly-lez-Lannoy, et Appoline Mullier, 31 ans, sans profession à Willems — *Déclarations de décès du 1er au 19 mai.* — Désiré Bassonville, 79 ans, près de la Place. Hortense Bury, 45 ans 1/2, hameau de Mouscron.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 11 au 18 mai.* Néant. — *Publications de mariages.* — Emmanuel Steppe, 22 ans, journalier, et Marie Lepetre, 18 ans, tisseuse, domiciliés à Tressin. — Charles Desrriers, 31 ans, chanvier, à Tressin, et Virginie Sury, 23 ans, journalière à Lesquin. — Jean-Baptiste Fruit, 34 ans, garçon brasseur, à Tressin, et Marie Thieffry, 30 ans, tisseuse, à Tressin. — Henri Croo, 23 ans, employé des douanes à Clérong, et Marie Broux, 27 ans, modiste, à Tressin. — *Déclarations de décès du 11 au 18 mai.* — Elise Fruit, 78 ans, rentière, au Marais.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 15 au 20 mai.* — Adéline Carton, au Colbras. — Julienne Lehoucq, rue de la Frontière. — Bertha Cuvelier, cour Vital — Achille Vervaeck, rue Saint-Sylvestre. — Alberline Lehoucq, rue de Lunelles. — Maurice Dhalluin, au Mont. — Edouard Dequesne, rue de la Gare. — Georges Bels, rue des Ecoles. — Oscar Bonnard, rue Saint-André. — *Déclarations de décès du 15 au 20 mai.* — Jules Vaermaux, 9 mois, rue de Lunelles. — Médard Declerck, 20 mois, au Mont. — Sophie Desplanque, 2 ans 1/2, rue de l'Asile.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 6 au 19 mai.* — Gustave Vanderhaugen, hameau du Rond-Cheval. — Marie Debrunne, rue de Mouscron. — Maurice Devos, hameau du Sarpe. — Brunon Lacheus, rue du Cimetière. — *Publications de mariages des 7 et 14 mai.* — Pierre Desseyn, et Maria Lepers. — *Cyrille Verfaille, et Emélie Maillart.* — Georges Bourgois, et Marie Mazurelle. — Rodolphe Nattin, et Elise Farvacques. — Maurice Rogier, et Euphrasie Leroy. — *Mariages du 13 mai.* — Stanislas Deguffroy, et Marie Dendievel. — *Déclarations de décès du 6 au 19 mai.* — Julie Selosse, 64 ans, hameau du Quevaucamp. — Célestine Houtteman, 64 ans, hameau du Trieu. — Eleuthère Parmentier, 11 mois, hameau du Breda.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HOUSEZ-FRELIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur André-Joseph HOUSEZ, décédé à Mouveaux, *le 24 mai 1893, dans sa 39e année*, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 27 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la place, à 10 h. 1/4. L'Obit du Mois sera célébré au Maître-Autel de ladite église, le lundi 26 juin, à 10 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DUFERMONT-BOUSSEMART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Denis-Désiré-Joseph DUFERMONT, conseiller municipal, décédé à Hem, le 24 mai 1893, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 27 courant, à 10 heures, en l'église d'Hem. L'assemblée à la maison mortuaire, à la place. — L'Obit Solennel du Mois sera célébré en ladite église, le jeudi 22 juin, à 10 heures 1/2.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 29 mai 1893, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Joseph LEZY, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, époux de Dame Clémence SALEMBIER décédé à Roubaix, le 27 avril 1893, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Messieurs les Marguilliers feront célébrer un Obit le mardi 30 courant, à 10 heures, en la même église. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 30 mai 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules ROUSSEAUX, marguillier de la paroisse Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 27 avril 1893, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Le Conseil de fabrique fera célébrer un Obit de 1re classe, en la même église, le mercredi 31 courant, à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Kessenloo près Louvain. — *Cinq fermes brûlées.* — *Une femme asphyxiée.* — Un grand incendie a détruit presque en entier cinq fermes à Kessenloo. Une voisine s'étant précipitée dans l'une de ces fermes au moment du sinistre, est morte asphyxiée. Une servante de la même ferme a été grièvement brûlée mais ses jours ne sont pas en danger. Tout était assuré.

Herzèle. — *Deux incendies.* — *Un homme grièvement brûlé.* — Mardi soir, vers 11 heures, le feu se déclarait à la vaste métairie des enfants Danckaert, à Borsbeke. La ferme a été complètement détruite et une grande partie du bétail carbonisé.

Les dégâts se montent à une quinzaine de mille francs.

La même nuit, un autre incendie s'est produit chez *Mme veuve De Moerleer à Herzèle.*

Un certain Prosper Haegeman, voulant sauver deux enfants qu'il croyait restés dans le brasier s'y est précipité. Ensevelli sous les décombres, le malheureux a reçu de graves blessures. Jusqu'ici il n'a pas recouvré la vue. Ses jours sont en danger.

Liège. — *Une femme tuée par son mari.* — Un armurier, Lambert Guiot, demeurant au quartier de l'Ouest, a tué sa femme à coup de canons de fusil, à la suite d'un scène de jalousie. La malheureuse a eu le crâne fracassé.

Depuis longtemps le ménage vivait en mauvaise intelligence. Guiot, déjà condamné pour violences, accablait sa pauvre femme d'avanies. Celle-ci, au dire des voisins, était une excellente ménagère jouissant d'une bonne réputation tandis que celle de son mari était détestable.

L'instruction de ce meurtre affreux est commencée et le coupable emprisonné.

Saint-Hadelin. — *Une famille empoisonnée.* — La famille Maniquet-Degueldre, comptant trois enfants, a ressenti, pendant la nuit, les symptômes d'un empoisonnement. Un enfant de six ans est mort. Le père et l'aînée des enfants, âgée de sept ans, sont toujours dans un état alarmant.

On croit que cet empoisonnement est dû à de la viande *qui commençait à se gâter, viande que cette famille avait* mangée quelques heures avant son sommeil.

Bruxelles. — *Une escroquerie formidable.* — Un employé d'une agence commerciale, boulevard Sébastopol, commit il y a peu de jours, une erreur dans ses comptes. A son insu, on vérifia ses livres. Grande fut la stupéfaction du patron en constatant que cet employé infidèle lui avait soustrait depuis douze ans, pour 120,000 fr. de timbres-poste.

Il a été écroué et mis à la disposition du parquet.

FAITS DIVERS

Les maisons incombustibles. — La construction des maisons incombustibles est le rêve d'un certain nombre d'architectes et de tous les locataires qui, dans tous les pays, sont destinés à habiter dedans. Les Américains les ont étudiées avec une sollicitude toute particulière; ils les appellent maisons « fir-proof » et en édifient volontiers qui ont jusqu'à dix ou douze étages de hauteur. On conçoit combien l'incendie serait fâcheux dans ces conditions.

Les maisons fire-proof sont formées d'une carcasse métallique, entièrement entourée et revêtue de matériaux incombustibles en terre cuite. Il semblait donc, à juste titre, impossible que le feu prît dans des constructions aussi ininflammables. Mais il était difficile de s'en assurer sans une expérience coûteuse devant laquelle les Américains eux-mêmes reculaient, malgré l'originalité de l'aventure. Le hasard, ce grand maître, s'est chargé de régler la question.

On achevait, en février dernier, à Chicago, la construction d'une belle maison, de dix étages, incombustible : les menuisiers donnaient les derniers coups de rabot, lorsque le feu se mit dans leurs copeaux. Ce fut un inexprimable cataclysme de l'habitation fire-proof.

Les escaliers et les cages d'ascenseurs faisant l'office de cheminées dans cette accumulation d'étages, il s'établit un tirage capable de désoler tous les fumistes : tout ce qui pouvait s'enflammer brûla avec ardeur. Les poutres en fer, rougies en quelques instants dans cette sorte d'énorme fourneau à moufle, se tordirent en faisant éclater leur revêtement de terre cuite; puis les pompiers accoururent et projetèrent leurs jets d'eau qui achevèrent de tout faire éclater et écrouler.

De l'avis général, il était impossible de brûler un immeuble en moins de temps et d'une façon plus sinistre. Il est certain que si la maison fire-proof eut renfermé des locataires avec leur mobilier, tout le contenu eût été grillé avec une perfection qui eût laissé bien en arrière les procédés de Crémation les plus perfectionnés.

Il ne faudrait pas conclure de cet exemple qu'il convient de construire des maisons à loyers avec des allumettes chimiques revêtues d'amadou. Mais il s'en dégage cet enseignement architectural que la maison absolument incombustible est une chimère, que, d'autre part, les grandes cages d'ascenseurs et d'escaliers allant du haut en bas des maisons sans interruptions ni « cloisons étanches » sont une mauvaise chose, enfin que les maisons à nombreux étages sont particulièrement dangereuses pour les locataires des étages supérieurs ; on a pu, malheureusement, s'en apercevoir sans aller jusqu'à Chicago et sans habiter des maisons théoriquement incombustibles.

Les miroirs en celluloïd. — Tous les gens superstitieux vous diront que lorsque l'on casse son miroir, on a dix ans de malchance et de déboires en perspective; quant aux personnes économes, elles se contenteront de constater qu'il faut en acheter un autre, ce qui est fâcheux à un point de vue plus matériel.

Frappés de ce double inconvénient, les Américains ont eu l'idée de fabriquer des miroirs en celluloïd que l'on peut laisser tomber sans risquer de les voir tout aussitôt se rompre en mille morceaux. Ils se servent, dans ce but, de plaques transparentes en celluloïd qui sont revêtues, sur une de leurs faces, d'une couche d'argent ou autre métal poli, par-dessus laquelle on dépose une nouvelle couche de celluloïd non transparent cette fois, et voilà le miroir fabriqué.

L'inconvénient est, comme pour tous les objets en celluloïd, que les miroirs ainsi constitués sont combustibles, mais comme il n'est pas établi que la combustion d'un miroir ait les mêmes inconvénients que sa rupture, en ce qui regarde la fatalité, on ne saurait s'effrayer de le voir disparaître en fumée.

Un avantage pratique qui n'est pas à dédaigner, c'est la possibilité de fabriquer ainsi des réflecteurs de grandes dimensions ayant tous les avantages des réflecteurs en glaces, mais possédant la courbure que l'on veut et ne se bossuant pas comme les réflecteurs en métal. On en tirera probablement un utile parti, dans cet ordre d'idées, pour diverses applications de l'optique.

LES COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Jeudi 25 mai, rendage d'un 2 de 5 mort pour 50 francs avec paires de plaisir à 40 francs à la Brasserie St-Eloi, rue de la gare, contre Saumère, la plus forte société de Lille et des environs.

— Dimanche 28 mai, attaque d'un 3 de 6 mort, aller et retour, pour 50 fr., chez M. Jules Dujardin, rue du Casino, contre la Nouvelle-Aventure.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Dimanche 18 juin, un grand concours de chiens ratiers pour le championnat annuel sera donné au local du *Ratier club* rue de l'Ommelet, 192. Il y aura 1500 fr. de prix d'honneur répartis en 3 catégories plus une médaille en argent grand module pour le champion.

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 27 mai 1893. — Gravures : Gravures : La mission Maistre : Entrée dans le Bagherni. — Portraits de MM. Clozel, Brunache et Briquez. Carte : (itinéraire de la mission). — Trompette du chef de Bakoundi. — Esclaves du chef de Pala. — Dans la brousse. — Un camp fortifié chez les Mandjas. — Monôme des femmes de Lat. — Arrivée des vivres au campement Mandjas. — La caravane dans un village. — Le guet-à-pens du 27 novembre. — Passage du Grebingui. — Femme Banziri. — Au pays Laotien : Types laotiens. — Pagode laotienne. — Mandarins laotiens et leurs femmes. — Maison du commissaire français. — Une case sauvage. — Départements : Bouches-du-Rhône : Le général Dodds sur le pont du *Thibet* (Marseille). — Haute-Garonne : Fêtes de Toulouse : Présentation des sociétés de gymnastique.

Texte. — Chroniques : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. La mission Maistre. Au pays Laotien, par X. Théâtres, par H. Lemaire. Beaux-Arts, par Olivier Merson. Le Sport, par Archidoc, etc. — Explication de gravures, Echecs, Rébus, Revue Comique, bibliographie, Récréations de la famille, Science amusante, etc., etc. En supplément : Ce qu'elle voulait, roman par Pierre Maël, illustrations de Maroild. Le numéro : 50 centimes.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1009e livraison (27 mai 1893). — TEXTE : L'aventure d'Alexandre Vorzof, par Mme de Nansouty. — Mademoiselle Tinné, par Marie Dronsart. — Nos épingles, par H. Heinecke. — Les voyages merveilleux de Lazare Poban, par Eugène Mouton. — Les Panathénées, par E. Duhousset. — Chaque numéro, 40 centimes.

ILLUSTRATIONS DE : A. Paris, Myrbach, Zier, etc.

ABONNEMENTS : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

GAZ

Durant la période du 16 mai au 31 juillet, les heures fixées, par la Municipalité, pour l'allumage et l'extinction des lanternes d'éclairage public sont :

9 heures du soir;
2 heures 1/2 du matin.

On commence un quart d'heure avant pour finir un quart d'heure après les heures indiquées. 34711-71580

QUINIUM LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUG